

Délibération
Du Comité Syndical
Du 17 février 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 23/02/2026

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture
le 19/02/2026

Id S2low : 062-256204033-
20260217-EAT1_17_02_2026-
DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



EAT1 : Acquisition de bus standards et de bus articulés – recours à la centrale d'achat du transport public

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, Vice-président délégué aux projets structurants d'évolution du réseau

Par délibération du 18 décembre 2025, le Comité Syndical a d'une part, autorisé Monsieur le Président à engager un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de 4 bus standards et 9 articulés prévus au plan pluriannuel d'investissement pour 2027 et 2028 et, d'autre part, acté de recourir à l'UGAP pour la commande d'un véhicule standard électrique pour 2027.

La Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) dispose dans son catalogue d'un référencement de 3 constructeurs de véhicules à motorisation mild-hybride électrique pour des véhicules articulés (MAN, SOLARIS et IVECO) et de deux référencements pour des bus standards (MAN et IVECO).

L'offre proposée correspondant au besoin du réseau et les prix des véhicules de base étant compétitifs à ceux des derniers appels d'offres engagés par le SITAC, il est proposé de recourir à un

marché subséquent à l'accord-cadre de la Centrale d'Achat du Transport Public n°2023-32 (lots 9 et 11) pour l'acquisition de ces 13 véhicules.

Pour rappel, lorsqu'ils ont recours à la CATP pour leurs achats, les adhérents sont considérés comme ayant respectés leur obligations de publicité et de mise en concurrence, la CATP étant soumise, pour la totalité de ses achats, aux règles applicables aux marchés publics.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les budgets primitifs 2026 et 2027.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la commande de 13 véhicules dans le cadre d'un marché subséquent à l'accord-cadre n° 2023-32 conclu par la CATP.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le mardi dix-sept février, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi onze février.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Marie-Paule CAMPION
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Henri WAROCZYK

Excusés :

Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Adeline DECLERCQ
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, pouvoir à Fabrice MARTIN
Monsieur Jean-Michel DORET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Sébastien CASTELLE
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Yves SANDRAS

Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT